



**PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COMMERÇANTS, ARTISANS...
FAITES UN DON !**

l'Association pour l'église Saint-Cyr, à but d'intérêt général, peut recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur les sociétés.

Il vous suffit de renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'Association pour l'église Saint-Cyr à l'adresse suivante :

Mairie, l'Hôpital - 15140 Saint-Cirgues-de-Malbert

Je m'engage aux côtés de l'Association pour l'église Saint-Cyr en faisant un don de _____

Je désire bénéficier de la déduction fiscale de 66% au titre de l'impôt sur le revenu.

Je désire de bénéficier de la déductibilité de 75% au titre de l'ISF.

Ma société s'engage en faisant un don de _____

Ma société désire bénéficier de la déduction fiscale de 60% au titre de l'impôt sur les sociétés.

Nom, prénom ou Société _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

tél. _____

e-mail _____